

# Mathématiques et sélection de 1962 à 1980

Michel de Cointet

*Le texte ci-dessous est un extrait d'un article publié dans le Bulletin Vert de l'APMEP n°326 de décembre 1980... avant la mise en place de la seconde « indifférenciée » et avant la fusion des séries C, D et E en série S.*

*Il est le fruit d'une réflexion de dix-huit mois environ d'un groupe constitué de professeurs de mathématiques, d'une institutrice et d'un directeur de centre d'information et d'orientation souhaitant apporter leur contribution au débat provoqué par des articles de journaux ou de revues pédagogiques dénonçant les méfaits du rôle que l'on faisait jouer aux mathématiques dans l'enseignement français (Claude de Combejean, Colette Utzmann, Jean Lefort, Lucien Koffel, Philippe de Combejean, Pierre Neumayer).*

*Le passage retenu retrace l'évolution de l'enseignement depuis 1962 et montre que derrière l'arbre des mathématiques, il fallait voir la forêt des problèmes de l'orientation et de la sélection. La réflexion qu'il contient est plus que jamais d'actualité.*

*Même si les structures ont changé, et si les mathématiques ont cessé de jouer un rôle de tout premier plan dans la sélection des élèves, vous constaterez en relisant ces lignes que les données de fond sont les mêmes et que les problèmes ici posés ne sont pas résolus.*

Les paragraphes de l'article non repris ici étaient intitulés :  
I. Mathématiques et Société  
II. La part des mathématiques dans l'orientation et la sélection à l'école

## III. Les vrais problèmes

**III.1.** Il faut ... d'abord faire un peu d'histoire. L'orientation des élèves, qui s'appelait jusqu'en 1962 « Orientation professionnelle », date de 1922 ; elle prenait en charge les élèves sortant de la classe de fin d'études de l'enseignement primaire pour les conduire vers les centres d'apprentissage ou le collège technique ; son but était d'adapter les jeunes au monde de la production. A l'autre extrémité du système éducatif, le Bureau Universitaire des Statistiques

(B.U.S.) créé en 1932 avait pour but essentiel d'aider les étudiants des Facultés à prévoir leurs études en fonction de leurs goûts, leurs aptitudes et les débouchés prévisibles. Ainsi jusqu'en 1963, date de la mise en application de la réforme scolaire de 1959, ... la sélection se fait en amont de l'enseignement secondaire. En outre, les élèves qui ont accès à cet enseignement - c'est le petit nombre : moins d'un tiers des élèves de CM2 entrent en sixième en 1957 -, y

viennent pour se préparer au baccalauréat, soit en raison de leur appartenance à un milieu social où c'est la norme, soit en raison de résultats scolaires antérieurs ; de toute façon, la population du secondaire et le système scolaire sont bien adaptés l'un à l'autre : les élèves qui ne s'y adaptent pas n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes ; il y a du reste des solutions de rechange.

La réforme du 6 janvier 1959 institue la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, et rapproche, malgré des filières et des établissements distincts, des populations scolaires jusque là étrangères l'une à l'autre (classes de fin d'études, cours complémentaires et sixièmes classiques et modernes). En 1963, ces filières (classes de transition, d'enseignement court, d'enseignement long) sont réunies dans un même établissement, le C.E.S. L'enseignement secondaire est généralisé. Alors l'orientation entre dans l'enseignement du second degré. Elle se situe principalement à deux niveaux : celui de la sixième - l'orientation dans

une filière a des conséquences déterminantes pour l'avenir de l'élève - et celui de la troisième, en fin de cycle dit « d'orientation ». Mais, n'ayant pas atténué les effets des inégalités des enfants, les filières sont supprimées. En les remplaçant par des mesures ponctuelles et très limitées de « soutien » pédagogique, on nie, en fait, l'importance de ces inégalités : c'est plus simple. Le maintien d'une structure d'élimination en fin de cinquième et l'abandon de ces mesures en quatrième et troisième avouent l'échec de l'entreprise.. Que deviendra l'orientation en fin de troisième, quand sera mis en place la seconde indifférenciée (en 1981) ? Que deviendra le baccalauréat ?

Passera-t-il de premier grade universitaire à un diplôme de fin d'études délivré par les lycées ? Nous ne le savons pas

encore. On pourra d'ailleurs remarquer l'appari-tion récente d'un « certificat de fin d'études secondaires » que les jurys du baccalauréat décernent aux candidats refusés mais dont la moyenne des notes se situe entre huit et dix sur vingt. Va-t-on vers le rejet de toute forme de sélection explicite vers l'aval de l'enseignement secondaire en faveur d'une élimination discrète mais tout aussi "efficace" quantitativement que la précédente, de ceux qui ne s'adaptent pas au système ? ...

**III.2.** En accueillant en classe de sixième tous les petits Français - à l'exception des handicapés (I.M.E.) - sans prendre les moyens d'une réelle démocratisation, l'enseignement secondaire se trouve chargé de fait (ce qui peut se discuter), et implicitement (ce qui est malsain) d'une mission de sélection voire d'élimination.

Remarquons, à ce propos, que les professeurs, chargés d'une mission d'orientation de plus en plus importante au fil des ans, ne reçoivent aucune formation à cet effet. Cela leur permet

de justifier leur refus de toute sélection et d'en demander le report à plus tard, ce qui ne traduit souvent qu'un refus de responsabilité et une manière de s'en décharger sur d'autres. La notation, du coup, devient pour les élèves, les parents, les professeurs une préoccupation bien plus importante que l'enseignement proprement dit, ce qui est un comble ! En outre, des travaux récents montrent par exemple, la faiblesse prédictive des résultats scolaires obtenus en troisième pour la réussite ou l'échec au Lycée.

Tout cela engendre auprès des élèves ou/et de leurs parents une inquiétude

latente, diffuse, qui ne favorise en rien leurs études ou alors une indifférence totale qui se transforme bientôt en refus de l'Ecole (ce qui n'est pas mieux car les solutions de rechange sont très

limitées pour de tels élèves). Ceci dit, c'est en réalité le contexte socio-économique et culturel actuel qui transforme cette inquiétude en véritable angoisse pour certains, et qui donne au problème de la sélection une dimension aussi grave et en fait un véritable problème de société. Alors les mathématiques, à la fois tant vénérées et tant redoutées, deviennent le bouc émissaire dont on souhaite et redoute le sacrifice ; voilà qui risque de dispenser les pouvoirs publics, tous les professeurs, les parents et les étudiants eux-mêmes d'une réflexion beaucoup plus étendue et plus profonde sur l'Education, sur l'avenir proposé aux jeunes dans notre société, sur la part de responsabilité que chacun prend réellement et doit prendre dans l'éducation de celui ou celle dont il a la charge ; il est si facile de la rejeter sur les autres.

**III.3.** Mais que dit la loi ?

« Tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa

**Programme politique qui met tous ceux qui vivent la réalité scolaire dans un état de contradiction permanente**

famille, concourt à son éducation. Cette formation scolaire est obligatoire entre six et seize ans.

Elle favorise l'épanouissement de l'enfant, lui permet d'acquérir une culture, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités d'homme et de citoyen. Elle constitue la base de l'éducation permanente. Les familles sont associées à l'accomplissement de ces missions.

Pour favoriser l'égalité des chances, des dispositions appropriées rendent possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire ». (*Article premier de la loi d'orientation relative à l'Education du 11 Juillet 1975*).

Programme politique ô combien ambitieux, mais qui, faute de stratégie et de moyens, met tous ceux qui vivent la réalité scolaire dans un état de contradiction permanente :

- contradiction entre orientation, choisie en fonction de goûts, d'aptitudes à un type d'études ou à une activité professionnelle et sélection subie en fonction de résultats et de contraintes extérieurs ;
- contradiction entre la nécessité et l'insuffisance grandissantes des diplômes ;
- contradiction entre formation et sélection : la première nécessite une « pédagogie de la réussite » où tout, y compris l'évaluation (auto-évaluation) est mis en oeuvre pour progresser et accroître au maximum la compétence, la seconde demande d'évaluer chez l'élève le seuil de savoir et de savoir-faire à partir duquel il échoue, pour détecter son niveau d'incompétence : on saura alors ce à quoi il ne peut prétendre ;
- contradiction entre l'attitude du professeur au cours de l'année pendant laquelle il doit soutenir, encourager et accompagner l'élève et l'attitude de ce même professeur en fin d'année, au conseil de classe ou à l'examen où il doit prendre de la distance par rapport

à l'élève pour le juger et le sélectionner ;

- contradiction entre les demandes des futurs employeurs en matière de qualification professionnelle - il est facile de les nier ou de les rejeter, mais c'est alors refuser une réalité-, et les exigences d'une formation intellectuelle ;
- contradiction entre certaines initiatives ponctuelles des pouvoirs publics (10 pour cent, « PACTE », clubs, etc. ...) et la réalité scolaire quotidienne, en particulier le tranchant des résultats d'examen ;
- contradiction entre les idées généreuses de syndicats ou d'Associations et leurs applications ;
- contradiction entre une société hiérarchique dont la réussite est basée sur l'individualisme, la compétition, le pragmatisme, l'adaptation et une éducation idéaliste qui voudrait l'épanouissement de chacun et le bonheur de tous.

Nous n'avons pas la naïveté de croire que l'on puisse vivre sans contradiction ; mais les réformes successives n'ont fait que les accroître ; rien n'est pire que l'ambiguïté des objectifs de l'enseignement actuel, l'absence de projet éducatif, de choix et de visées explicites, le caractère implicite d'une sélection qui ne veut pas dire son nom : élèves, parents et professeurs se sentent de plus en plus démunis face à une situation sur laquelle ils ont de moins en moins de prise, faute d'en connaître les règles. Comment s'étonner dans un tel contexte des réactions de plus en plus individualistes de la plupart des « partenaires » du système éducatif ? Le mythe de « l'égalité des chances » ne peut décidément pas remplacer une politique de l'éducation.

Puissent ces réflexions aider à voir derrière l'arbre des mathématiques la forêt des problèmes de l'orientation et de la sélection ; puissent-elles inciter tous les intéressés à s'y attaquer réellement. Qui en aura la volonté ?